

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 36/006/2014
12 février 2014

Haïti : Une enquête approfondie doit être menée dans le meurtre d'un activiste des droits humains et de sa femme

Amnesty International exprime aujourd'hui sa consternation pour le meurtre de Daniel Dorsinvil, coordinateur général de la Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) et de sa femme, Girdly Lareche, le 8 février dernier.

Le couple a été abattu dans le quartier de Canapé Vert de la capitale haïtienne, Port-au-Prince. Selon les organisations des droits humains haïtiennes, Daniel Dorsinvil aurait reçu une balle en plein cœur et sa femme cinq balles.

Les circonstances et les motifs des meurtres restent confus. Le Secrétaire d'Etat à la Sécurité publique a affirmé que cette attaque à main armée aurait eu lieu après que le couple soit sorti d'une banque. Pourtant, un porte-parole de la police, interrogé par une radio haïtienne, a indiqué que les motivations du double assassinat n'étaient pas encore claires.

Les organisations haïtiennes des droits humains craignent que ce meurtre ait été une action ciblée, considérant la manière avec laquelle il a été opéré et les responsabilités que l'activiste des droits humains maintenait au sein de l'organisation.

Le Président de la République et la Ministre des Droits humains et de la lutte contre l'extrême pauvreté ont rapidement condamné ce meurtre. La Ministre des Droits humains a notamment annoncé que des instructions formelles pour trouver les coupables et les traduire en justice avaient été communiquées aux autorités compétentes et promis que ce crime ne resterait pas impuni.

« Ces déclarations étaient importantes. C'est maintenant crucial que ces engagements se convertissent en une enquête efficace, impartiale et indépendante. La piste « défenseur des droits humains » doit sérieusement être considérée. C'est à dire la possibilité que ces meurtres aient été des représailles contre le travail du défenseur des droits humains », dit Chiara Liguori, responsable des recherches sur Haïti pour Amnesty International.

« Trop souvent les crimes et violations des droits humains restent impunis en Haïti. Ce cas présent ne doit pas en être un de plus. La sécurité et le travail des défenseurs des droits humains dans tout le pays sont en jeu. »

Amnesty International est préoccupée de la dégradation de l'environnement dans lequel les défenseurs des droits humains travaillent en Haïti.

Récemment, plusieurs défenseurs des droits humains ont reconnus être victimes de menaces et d'attaques. La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a émis, en octobre 2012 et novembre 2013, des mesures conservatoires en faveur des avocats Mario Joseph et Patrick Florvilus, exigeant de l'Etat haïtien qu'il adopte les mesures de protection nécessaires pour garantir la vie et l'intégrité physique des avocats.

En accord avec la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme de l'ONU de 1998, les autorités en Haïti ont le devoir d'assurer la protection des défenseurs des droits humains et de mener à terme les enquêtes concernant les attaques à leur encontre et envoyer les coupables devant la justice. Ils ont aussi le devoir de garantir que les défenseurs des droits humains puissent faire leur travail sans peur de représailles.

